

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَاةِ مِنْ يَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْعَوْا إِلَىٰ ذِكْرِ اللَّهِ وَذَرُوا الْبَيْعَ  
ذَلِكُمْ خَيْرٌ لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾

أَنَّ النَّبِيَّ ﷺ قَالَ: مَنْ تَوَضَّأَ فَأَحْسَنَ الوُضُوءَ، ثُمَّ أَتَى الْجُمُعَةَ، فَاسْتَمَعَ وَأَنْصَتَ، عُفِرَ لَهُ  
مَا بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْجُمُعَةِ، وَزِيَادَةُ ثَلَاثَةِ أَيَّامٍ، وَمَنْ مَسَّ الْحَصَى فَقَدْ لَعَا

## Ô croyants honorables !

Le sujet de notre prêche d'aujourd'hui sera les règles de bienséance relatives à la prière du vendredi et au sermon (khutba).

Le vendredi est un jour béni où les croyants se rassemblent dans les maisons d'Allah, où les liens de fraternité se renforcent et où la science, la sagesse et la spiritualité revivent. Quant à la prière du vendredi, elle est l'un des plus grands symboles de l'islam. Ce jour béni est une fête hebdomadaire pour les croyants.

Notre Seigneur Très-Haut dit dans le Noble Coran : « **Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout commerce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez. Puis, lorsque la prière est achevée, dispersez-vous sur la terre et recherchez les bienfaits d'Allah. Et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.** » ( Sourate Al-Jumu'a, versets 9-10 )

Notre Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui, le vendredi, accomplit les grandes ablutions, se purifie autant qu'il le peut, se parfume, puis se rend à la mosquée sans séparer deux personnes, accomplit la prière qu'Allah lui a prescrite, puis écoute l'imam en silence, verra ses péchés pardonnés entre ce vendredi et le vendredi suivant.** » ( Boukhari )

C'est pourquoi il est recommandé, avant de se rendre à la mosquée, à la prière du vendredi ou en société, de faire le ghusl, d'utiliser le siwak pour nettoyer la bouche et les dents, de veiller à la propreté du corps, de porter des vêtements propres et élégants et d'utiliser un bon parfum. Il faut éviter les mauvaises odeurs telles que la transpiration, la cigarette, l'oignon ou l'ail qui pourraient gêner l'assemblée. En entrant dans la mosquée, il convient d'agir avec dignité et respect, de s'asseoir convenablement sans déranger ses frères musulmans et de ne pas bousculer les gens pour atteindre les premiers rangs.

Notre religion nous enseigne à ne pas parler de choses mondaines dans les mosquées et à éviter tout comportement troublant la sérénité des cercles de rappel, d'enseignement et de discussion religieuse. Elle nous recommande également de nous asseoir avec bienséance, d'éviter d'étendre les jambes en direction de la qibla, du Noble Coran, des livres religieux et des personnes âgées ou respectées.

## Mes chers frères !

Abandonner la prière du vendredi sans excuse valable est un grand péché. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui délaisse trois fois la prière du vendredi par négligence, Allah scellera son cœur.** » ( Ibn Mâjah )

C'est pourquoi ne négligeons pas la prière du vendredi pour les affaires de ce monde. Organisons notre commerce, notre travail et nos occupations en fonction de la prière du vendredi.

## Ô nobles croyants !

L'un des points les plus importants auxquels nous devons prêter attention en ce jour béni est le sermon du vendredi. Je voudrais notamment rappeler certaines erreurs devenues fréquentes ces derniers temps pendant la khutba. N'oublions pas qu'écouter le sermon est une obligation religieuse. Car le sermon est un conseil, un rappel et un avertissement. Il constitue également l'une des conditions de validité de la prière du vendredi. Ainsi, pendant la khutba, il faut écouter attentivement sans parler à quiconque ni s'occuper d'autre chose. Le sermon a le même statut que la prière. Les comportements interdits pendant la prière le sont également pendant le sermon. De même qu'on ne parle pas, qu'on ne répond pas au salut et qu'on ne regarde pas autour de soi durant la prière, les mêmes règles de bienséance doivent être respectées pendant la khutba.

Comme cela est clairement mentionné dans les ouvrages de jurisprudence hanafite, parler, répondre au salut, faire du dhikr ou réciter des prières sur le Prophète pendant la khutba est fortement réprouvé (tahrîman makrûh). On ne prie pas pendant le sermon et on ne s'occupe ni de son téléphone ni d'autre chose. Il n'est même pas jugé convenable de dire « tais-toi » à quelqu'un qui parle à côté de soi ni de lui faire signe de la main. Lorsque l'imam fait une invocation à voix haute pendant le sermon, on ne lève pas les mains et on ne dit pas « âmîn » à haute voix. Jusqu'à la fin du sermon, il faut rester assis avec respect et recueillement.

Malheureusement, ces comportements contraires à l'esprit du vendredi et du sermon deviennent de plus en plus répandus aujourd'hui. C'est pourquoi, pendant la khutba, concentrons toute notre attention sur le sermon et écoutons-le avec respect et bienséance du début à la fin.

Je termine mon prêche par cette bonne nouvelle de notre Prophète ﷺ : « **Lorsque l'imam prononce le sermon du vendredi, si tu dis à ton voisin qui parle : "Tais-toi", alors toi aussi tu as commis un acte futile.** » ( Mouslim )